

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Paris, le 12 DEC. 2019

Le chef de cabinet

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire part à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, des préoccupations exprimées par vos adhérents relatives à l'enseignement des mathématiques dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique.

Conscient de l'importance des matières scientifiques, et plus particulièrement des mathématiques, dans la formation générale des lycéens, le ministre, qui m'a confié le soin de vous répondre, souhaite vous assurer que ces disciplines sont pleinement prises en compte dans la nouvelle réforme.

La place particulière qu'occupe l'enseignement des mathématiques dans le cadre de la transformation des lycées se manifeste par plusieurs dispositifs qui viennent s'ajouter aux quatre heures hebdomadaires de mathématiques du tronc commun en classe de seconde générale et technologique et à la passation d'un test de positionnement en mathématiques. Celui-ci constitue la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle, professionnelle et nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

Comme vous le savez, la création, dans la voie générale, d'un enseignement scientifique obligatoire en classes de première et de terminale va permettre de dispenser à tous les élèves une formation scientifique générale, dans laquelle les mathématiques sont pleinement présentes, leur offrant ainsi un point d'appui pour ceux qui souhaitent poursuivre des études scientifiques.

Dans le système des filières, les élèves ayant choisi la formation littéraire, dans laquelle les mathématiques n'étaient pas obligatoires, ne prenaient pas, pour la très grande majorité d'entre eux, l'option mathématiques.

.../...

Monsieur Sébastien PLANCHENAUT
Président
Association des Professeurs de Mathématiques
de l'enseignement public
26 rue Duméril
75013 PARIS

Référence à rappeler : BDC/1234066924/SC/IR

Les élèves des séries ES et L avaient, dans la seule classe de première, un enseignement de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre (SVT) réduit à une heure et demie par semaine. Désormais, tous les élèves ont obligatoirement un enseignement scientifique dans leur tronc commun de matières.

En plus de cet enseignement obligatoire, les élèves de première ont la possibilité de choisir l'enseignement de spécialité mathématiques d'une durée de quatre heures hebdomadaire. A la rentrée 2019, 64% des élèves de première ont choisi cette spécialité, ce qui montre une véritable appétence pour cette matière. A titre de comparaison, et en mettant en parallèle ce pourcentage avec celui des élèves de la filière scientifique uniquement, 52 % des élèves de la voie générale étaient inscrits en première S à la rentrée 2018.

Cet enseignement, qui s'insère dans le continuum Bac-3/Bac+3, permettra aux élèves de développer leur culture mathématique et d'atteindre le niveau dont ils ont besoin pour réussir leurs études supérieures, qu'elles soient à dominante économique, sociale ou scientifique.

En terminale, les élèves qui souhaitent faire des mathématiques l'une des composantes essentielles de leur formation dans le supérieur peuvent continuer l'enseignement de spécialité à hauteur de six heures hebdomadaires. La nouvelle organisation de la classe de terminale permet en effet aux élèves de personnaliser plus encore qu'aujourd'hui leur parcours mathématique et de l'adapter à leur projet de poursuite d'études. Ainsi, les élèves des classes de terminale générale ont la possibilité, en sus des enseignements de spécialité déjà choisis, de suivre un enseignement optionnel de mathématiques de trois heures hebdomadaires.

L'enseignement « mathématiques complémentaires » s'adresse prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité mathématiques en première et ne souhaitant pas poursuivre cet enseignement en terminale, ont cependant envie de compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. C'est le cas en particulier pour les élèves qui se destineraient aux études médicales ou en sciences sociales ou économiques. Les lycées qui offrent l'enseignement de spécialité en première offriront également l'enseignement « mathématiques complémentaires » en terminale.

De plus, l'enseignement « mathématiques complémentaires » pourra être accessible aux élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité en première. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera nécessaire.

Enfin, l'enseignement « mathématiques expertes » en terminale est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques, et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante. En ajoutant cette option à l'enseignement de spécialité, un élève en terminale pourra bénéficier, s'il le souhaite, d'un maximum de neuf heures de mathématiques hebdomadaires, soit une heure de plus qu'aujourd'hui.

Ces dispositions doivent permettre à la fois de donner à tout élève les savoirs et savoir-faire mathématiques nécessaires pour réussir pleinement sa vie personnelle, professionnelle et sociale mais aussi d'offrir à chacun le choix d'aller plus loin dans l'apprentissage de ces savoirs en fonction de ses goûts, de son niveau et de ses projets.

Je souhaite insister sur ce dernier point car la prise en compte des besoins et des envies des élèves dans le choix des spécialités est en effet primordiale. La spécialité mathématiques doit être envisagée et abordée comme une opportunité et non une obligation.

.../...

Cette matière est, de plus, comme toutes les spécialités, caractérisée par un certain niveau d'exigence, correspondant à la densité de l'enseignement de spécialité, soit quatre heures en première et six heures en terminale.

Les établissements réfléchissent au renforcement du soutien des élèves en dédoublant certains cours ou en constituant des groupes de compétences pour cet enseignement de spécialité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe PACOHIL